

Règlement de l'exposition Art Graulhet 2025

1. Participer à l'exposition

Un comité de sélection composé essentiellement de professionnels choisira les artistes exposants en fonction du dossier envoyé via le formulaire unique d'inscription, éventuellement complété par un entretien en vue d'envisager les meilleures conditions de présentation des oeuvres, dans le cadre d'une **exposition scénographiée**.

L'objectif est de proposer aux visiteurs des **conditions attrayantes** de rencontre avec les artistes et avec leurs œuvres : dans cet esprit, un **nombre conséquent d'oeuvres** est requis. L'espace dévolu à chaque artiste sera défini en fonction des choix effectués par le comité de sélection et le commissaire d'exposition.

2. Inscription : modalités et conditions

Les candidats doivent s'inscrire exclusivement par le formulaire en ligne sur le site internet d'Art Graulhet www.art-graulhet.com au plus tard **le 15 avril 2025**.

Tous les éléments suivants doivent parvenir à Art Graulhet **au plus tard le 20 avril 2025** :

1. formulaire en ligne inclus l'acceptation du présent règlement
2. dossier artistique : tous les éléments que le candidat juge utiles au comité de sélection, incluant au moins 1 image haute définition (soit au minimum 1500 x 2000 pixel ou 3 Mo, pour une impression à 300 dpi sur une partie de A5), pour l'édition des doc de communication d'Art Graulhet
3. dépôt pour la participation aux frais d'organisation 150€ (par chèque encaissé seulement en cas de sélection, ou par virement bancaire remboursé en cas de non sélection – l'IBAN sera envoyé sur demande par e-mail)
4. attestation d'assurance (Art Graulhet n'assure pas les œuvres. Chaque artiste doit assurer ses œuvres, pour couvrir le dommage aux œuvres et la responsabilité civile du fait des œuvres.)

L'inscription implique que l'artiste candidat donne à l'organisateur son **accord pour la publication** des reproductions de ses œuvres pour les besoins de promotion et de communication de la manifestation.

Excepté le formulaire d'inscription qui doit être rempli intégralement en ligne, tous les éléments peuvent être envoyés par un des moyens suivants :

- de préférence, déposés en ligne sur K-Drive d'Infomaniak, via le lien transmis par le formulaire d'inscription
- OU par la poste à ÉVEIL ARTISTIQUE GRAULHÉTOIS, Art Graulhet, 445 chemin de la Rive, 81300 BUSQUE (aucun élément envoyé par courrier ne sera retourné à l'expéditeur : les chèques des candidats non sélectionnés seront détruits)
- par e-mail à Art Graulhet <contact@art-graulhet.com>

Règlement de l'exposition Art Graulhet 2025

De nombreuses **animations** seront organisées parallèlement, avant et pendant l'exposition, autour du site et ailleurs dans la ville, en salle et en extérieur, dans des espaces privés et des espaces publics : les artistes intéressés par participer à ces activités doivent le signaler en indiquant leurs **propositions** dans le dossier de candidature, ou en prenant contact par mél ou par téléphone (numéro de portable sur le site).

3. Déroulement, calendrier, sélection et notification.

Après collecte et mise en forme, les dossiers de candidature seront présentés au comité de sélection.

Des entretiens complémentaires pourront se dérouler ensuite.

La liste des candidatures retenues par le comité de sélection sera arrêtée vers le 15 mai.

Les candidats seront informés par mél au plus tard le 25 mai.

4. Installation, dépôt et retrait des œuvres, présence pendant l'exposition.

L'installation (l'accrochage) auront lieu le 12 novembre entre 9h00 et 20h00 et le 13 de 9h00 à 13h00, selon des horaires convenus à l'avance d'un commun accord entre l'artiste et l'organisation.

Les sculpteurs doivent apporter leurs socles.

La **présence des artistes est requise** pendant toutes les heures d'ouverture au public du jeudi 13 au dimanche 16. Des solutions d'hébergement seront envoyées aux artistes sur demande.

5. Les animations, évènements autour de l'exposition Art Graulhet

De nombreuses animations seront organisées parallèlement, avant et pendant l'exposition, autour du site et ailleurs dans la ville, en salle et en extérieur, dans des espaces privés et des espaces publics. Les exposants sont invités à participer à leurs conceptions et à leur mise en œuvre.

6. Lieu d'exposition et heures d'ouverture

L'exposition *Art Graulhet 2025* aura lieu dans la SALLE DU FORUM, 63 Avenue Saint-Exupéry, 81300 GRAULHET.

La **présence des artistes est requise** pendant toutes les heures d'ouverture au public :

- ✓ jeudi 13 de 15h00 à 19h00
- ✓ vendredi 14 de 15h00 à 21 h00 (vernissage à partir de 19h00)
- ✓ samedi 15 de 10h00 à 19h00
- ✓ dimanche 16 de 10h00 à 17h30.

7. Ventes d'œuvres

L'organisateur demande à être informé des ventes réalisées à l'occasion de l'exposition, mais ne retient aucune commission sur les transactions. Celles-ci se font directement entre l'artiste et son client. Il appartient à chacun de vérifier que la vente est effectuée en conformité avec la

Règlement de l'exposition Art Graulhet 2025

législation.

8. Démontage et enlèvement des œuvres.

Les artistes devront retirer les œuvres le dimanche 16 novembre 2025 entre 17h30 et 19h30h (ou, sous réserve d'un accord spécifique de l'organisateur, le lundi 16 novembre 2023 entre 9h et 10h).

9. Communication.

Le comité d'Art Graulhet mène de son mieux de nombreuses actions de communication en direction de tous les publics pour faire connaître l'évènement : affichage, tracts, catalogue, réseaux sociaux, site Internet, presse écrite, radio, TV, etc.

L'artiste candidat donne à l'organisateur son accord pour la publication, en cas de sélection, des reproductions de ses œuvres pour les besoins de promotion et de communication de la manifestation.

10. Engagement

L'inscription à la manifestation Art Graulhet 2025 suppose l'adhésion sans réserve au présent règlement.

LE CANDIDAT

Lu et approuvé en cochant la case spécifique lors de la validation du formulaire d'inscription sur le site art-graulhet.com

OU signature du candidat précédé de la mention "Lu et approuvé" au cas où le document serait imprimé sur papier.